



## HAUTS-DE-SEINE

### MENACES DE SUR-DENSIFICATION

Les enquêtes publiques de l'été 2020 font état de projets de 128 500 m<sup>2</sup> de bureaux et commerces dont une tour de 13 étages sur la partie centrale de l'île Seguin. Plus 61 000 m<sup>2</sup> de bureaux et de logements sur la berge côté Boulogne-Billancourt dont trois tours de 20 étages. Voici un projet d'urbanisation massive dans une commune carencée en espaces verts (5m<sup>2</sup> par habitant à opposer au 10 m<sup>2</sup>/hab recommandés par l'OMS). Ce projet n'est pas en phase avec les besoins du marché de bureaux ni avec la lutte contre le réchauffement climatique : une occasion ratée d'augmenter les espaces végétalisés pour compenser les effets d'îlots de chaleur et rendre la commune plus vivable pour ses habitants et les actifs qui y travaillent.



© Michel RIOTTO

## SEINE-SAINT-DENIS

### PRÉSERVATION DES MURS À PÊCHES

Lundi 31 août, le site des Murs à Pêches à Montreuil a été sélectionné pour figurer parmi les 101 nouveaux projets soutenus par le Loto du patrimoine. Cette sélection a été annoncée par Stéphane Bern qui a affirmé en particulier qu'« *un écrin de nature comme celui-ci doit absolument être sanctuarisé* ». Cette annonce importante pour le site s'est déroulée en petit comité, sans participation des associations ni des riverains pourtant impliquées chaque jour dans la préservation de cet espace. Des mesures de l'impact des pollutions héritées du passé industriel de l'ancienne usine EIF, située sur le site des Murs à Pêches, sont attendus. Elles étaient prévus dans les projets d'Inventons la Métropole du Grand Paris.

## VAL-DE-MARNE

### ABATTAGE DES ARBRES D'ALIGNEMENT

Un projet de transport en commun en site propre sur l'ex RN 34 entre Chelles et Nogent-sur-Marne a été élaboré par Ile-de-France Mobilités. Au Perreux-sur-Marne ce projet envisage d'abattre tous les arbres qui bordent la voie. Au regard des nombreux services écosystémiques qu'ils fournissent (rafraîchissements, fixation des poussières, du CO<sub>2</sub> et des oxydes d'azote, préservation de la biodiversité, etc.) nous demandons que les projets présentés préservent ces alignements d'arbres. D'autres espaces de nature du département sont menacés par des projets immobiliers, notamment la roseraie de l'Hay-les-Roses.

## VAL-D'OISE

### ARTIFICIALISATION DES TERRES AGRICOLES

A Attainville, l'opérateur public foncier (EPFIF) achète des parcelles agricoles, pour le compte de l'agglomération Plaine Vallée, en vue de réaliser une zone artisanale. Pourtant d'autres solutions existent. Dans la commune voisine une friche commerciale est en déshérence suite à la fermeture de Castorama et sur une zone d'activités à Groslay, l'espace destiné à un village de marques est disponible après le retrait du projet par le promoteur. Toutes les conditions sont réunies pour éviter l'artificialisation de 17 hectares de terres agricoles. L'EPFIF va-t-il continuer les acquisitions dans de telles conditions ?

### RECOURS EN CONTENTIEUX

#### CONTRE LE SCOT ROISSY PAYS DE FRANCE

Le 13 mai 2020, 15 associations, dont FNE Ile-de-France, ont déposé un recours demandant l'annulation du document d'urbanisme définissant l'aménagement du territoire de Roissy Pays de France. Ce document s'appuie sur deux projets imposés et polluants non encore actés : l'urbanisation du triangle de Gonesse et le Terminal 4, extension de l'aéroport de Roissy CDG, dont l'enquête publique n'a pas encore eu lieu. Elles exigent que ces projets ne fassent en aucun cas partie intégrante des documents d'urbanisme tant qu'ils n'ont pas été soumis à une étude d'impact rigoureuse et à l'information du public.



## ESSONNE

### PROJETS ÉCOCIDES

Plusieurs dossiers importants ont nourri l'action d'Essonne Nature Environnement au mois d'août : Confronté à plusieurs projets immobiliers incompatibles avec les orientations de la transition écologique, dont la ZAC des Belles Vues à Arpajon/Ollainville, nous avons déposé, en partenariat avec Orge Hurepoix Environnement, un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles contre le SCoT Cœur d'Essonne Agglomération.

Nous suivons également le projet de centrale photovoltaïque de 8 hectares à Etréchy. Implantée en site inscrit de la vallée de la Juine. Le dossier sera présenté en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) le 10 septembre. Enfin nous sommes attentifs au projet d'implantation d'un poste source électrique nommé BATISSEURS sur la commune de Crosne, le bâtiment situé en Essonne impactera plusieurs communes dont la plupart sont en Val-de-Marne.

## RÉGION NÉONICOTINOÏDES : UNE DÉROGATION CONSTANTE POUR LES BETTERAVES

Les associations et ONG ont vivement réagi contre la décision du gouvernement proposant au début du mois de septembre un projet de loi sur les néonicotinoïdes. Il a pour objectif de mettre fin à leur usage mais contient paradoxalement de nouvelles dérogations à la législation en vigueur pour la culture des betteraves sucrières, la France étant le premier producteur européen de sucre.

L'interdiction de ces insecticides avait pourtant été actée par la France en 2016 par le biais de la loi Biodiversité, avant qu'un décret de septembre 2018 permette une dérogation pour certaines cultures (dont les betteraves) jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Cette dérogation est donc prolongée jusqu'en 2023, ce qui ouvre la voie à l'élargissement possible à d'autres cultures. L'interdiction des néonicotinoïdes est donc, depuis 2016, très relative.